

# Le contre-journal des anti-thermes

« Un atout incontestable ». Ça, c'est le slogan originel. Mais le terme « atout » est barré en rouge. Il est remplacé par « coût ». Ce qui change radicalement la donne.

Cette guerre des mots s'inscrit dans une impitoyable « bataille de l'information ». A la base, il y a une vingtaine de pages parues dans le numéro de décembre du magazine de la Métropole afin de présenter le projet Grand Nancy Thermal. Les opposants à la création de ce complexe de thermalisme et de loisirs aquatiques ont repris les pages les unes après les autres. Ils ont joué du stylo rouge pour rayer ce qu'ils contestent et ajouter des observations.

Ce document revu et corrigé sera publié sur la future page Facebook de l'association « le Bien Commun » qui regroupe les anti-Grand-Nancy-Thermal. En attendant, ces derniers ont tenu une conférence de presse pour présenter cette version alternative du journal de communication de la Métropole.

Leurs arguments se bousculent. Beaucoup sont sonnants et réverbérants. « Les tarifs de la piscine olympique et la piscine extérieure Louison Bobet vont augmenter de



Les opposants au projet Grand Nancy Thermal ont « corrigé » au crayon rouge le magazine de communication de la Métropole. Photo C.G.

27 à 160 % », proteste ainsi Noël Le Monnier, membre du « Bien Commun ».

La Métropole en prend pour son grade mais aussi la société Valvital qui a conçu le projet et exploitera le site : « Elle va faire 87 M€ de bénéfice durant les 30 ans d'exploitation et va les distribuer à ses actionnaires. On aurait pu choisir un projet mieux et moins cher », s'émeut le conseiller métropolitain d'opposition et maire de Tomblaine, Hervé Feron.

D'autres critiques portent sur l'architecture des bâtiments, mélange d'histoire et de modernité : « Une monstruosité », juge Françoise Hervé, conseillère municipale à Nancy.

En parallèle à leur opération de contre-communication, les opposants vont aussi déposer un recours devant le tribunal administratif « d'ici une quinzaine de jours ». Un appel aux dons est lancé pour financer cette action en justice.

C.G.

54B04 - V2

L'Est Républicain 22 Janvier 2019